

DEMANDE DE SABBATIQUE POUR UNE PÉRIODE DE DOUZE (12) MOIS

Pour toute question relative au présent formulaire ou à la façon de procéder, veuillez communiquer avec le Décanat de la gestion académique (dga@uqo.ca).

Pour être éligible à un sabbatique, la professeure, le professeur régulier doit :

a) Admissibilité à un premier (1er) sabbatique

Pour être admissible à un premier (1er) sabbatique d'une durée d'un (1) an, celle-ci, celui-ci doit :

- 1) avoir obtenu la permanence avant ou à la date du début du sabbatique;
- 2) être détentrice, détenteur d'un doctorat et avoir au moins six (6) ans d'expérience à titre de professeure, de professeur, ou de chercheure, de chercheur à temps plein dans une université reconnue ou une institution équivalente, dont au moins quatre (4) années consécutives à titre de professeure, de professeur à l'Université;

ou

Ne pas être détentrice, détenteur d'un doctorat et avoir au moins neuf (9) années d'expérience, dont six (6), à titre de professeure, de professeur, chercheure, chercheur à temps plein dans une université reconnue ou une institution équivalente, incluant au moins quatre (4) années consécutives à titre de professeure, de professeur à l'Université;

ou

appartenir à la catégorie III ou IV de l'échelle de traitement et avoir au moins quatre (4) années d'expérience consécutives à titre de professeure, de professeur à l'Université;

b) Admissibilité à un autre sabbatique d'un an

Pour un sabbatique d'un (1) an, avoir au moins sept (7) années d'expérience à titre de professeure, de professeur à l'Université depuis le début de son dernier sabbatique ou perfectionnement. Aux fins du calcul des années d'expérience nécessaire, le sabbatique est réputé commencer le 1^{er} mai de l'année universitaire où la professeure, le professeur prend son sabbatique ou une première (1^{re}) portion de sabbatique.

c) Prolongation

Un congé sans solde, un congé de maladie de plus de six (6) mois ou un congé parental prévu à la clause 20.15 se prolongeant au-delà d'un (1) an après la naissance de l'enfant allonge la période d'expérience nécessaire.

d) Autres conditions

Dans tous les cas de sabbatique, la professeure, le professeur doit :

- 1) Avoir un programme jugé acceptable selon la politique établie en 15.01;
- 2) Avoir fait une demande de bourse, traitement ou subvention à un organisme extérieur à l'Université à moins que la professeure, le professeur déclare qu'à sa connaissance de telles bourses sont inexistantes ou inaccessibles dans le champ des activités de son sabbatique;
- 3) Avoir une recommandation favorable de son assemblée départementale.
- e) Vacances

Le sabbatique d'une durée de douze (12) mois inclue la période de vacances d'un (1) mois, comme prévu à la clause 15.18.

N.B. Les pièces mentionnées en d) Autres conditions - 2) et 3) doivent accompagner la demande du professeur.

À son retour de sabbatique, lors de l'adoption de sa tâche par l'assemblée départementale, la professeure, le professeur doit soumettre à cette dernière un rapport écrit sur ses activités liées au projet de sabbatique. La directrice, le directeur de département en transmet copie à la vice-rectrice, au vice-recteur à l'enseignement et à la réussite.

La professeure, le professeur en sabbatique se consacre à temps plein aux activités prévues dans le cadre de son sabbatique.

Décembre 2024



DEMANDE DE SABBATIQUE

N.B. Vous n'êtes pas assujetti à une limite d'espace.

I.	I. IDENTIFICATION DE LA PROFESSEURE, DU PROFESSEUR		
	Nom: Prénom:		
	Département :		
II.	OBJECTIFS DU SABBATIQUE (veuillez cocher la ou les cases appropriées)	—	
	Chercher un complément de formation (études supérieures, stages dans un centre d'études et de recherche) Préciser :		
	- le complément de formation recherché		
	- l'institution		
	- l'endroit		
	Consacrer plus de temps à la production scientifique, littéraire ou artistique (préparation d'un volume, intensification d'un travail de recherche fondamentale ou appliquée, consultation ou expertise)		
	Préciser :		
	Faire connaître l'Université à titre de professeure invitée, professeur invité dans une autre université		
	Préciser :		
	- l'Université		
	- l'endroit		
	Acquérir une expérience pratique ou professionnelle en rapport avec son domaine académique en vue de remplir plus adéquatement ses fonctions de professeure, professeur		
	Préciser :		
III.	DURÉE DU SABBATIQUE		
	Le sabbatique d'une durée de douze (12) mois débute entre le 1 ^{er} mai et le 1 ^{er} août suivant la décision de la ou du VRER ou le 1 ^{er} janvier comme prévu à la clause 15.06		
	Période de douze (12) mois du : au :		
	j/m/a j/m/a		
IV.	DESCRIPTION DU PROJET DE SABBATIQUE	_	
	Décrire votre projet de sabbatique en spécifiant :		
	- les objectifs recherchés		
	- les moyens envisagés pour réaliser ces objectifs		
V.	PERTINENCE DU PROJET DE SABBATIQUE		

- à votre plan de carrière comme professeure, professeur à l'UQO
- aux orientations et au plan de développement de l'UQO relatif au secteur disciplinaire d'intervention de la professeure, du professeur en matière d'enseignement et de réussite

VI. INCIDENCE DU PROJET DE SABBATIQUE POUR L'UNIVERSITÉ ET POUR LE DÉPARTEMENT (SELON LA PROFESSEURE, LE PROFESSEUR)

Faire état des retombées attendues de votre projet de sabbatique (diplomation, complément de formation, publication, communication, nouveau créneau de recherche, etc., :

Expliquer les retombées de votre sabbatique :

- 1) sur le développement de votre discipline à l'Université
- 2) sur la création éventuelle de nouveaux programmes
- 3) sur l'amélioration des programmes existants

VII.	SIGNATURE DE LA PROFESSEURE, DU PROFESSEUR	
	Signature	Date
VIII.	AVIS DU DÉPARTEMENT (À REMPLIR PAR LA DIRECTRICE, LE DIR	ECTEUR DU DÉPARTEMENT)
	Nombre de projets recommandés par le Départem	
	Nombie de projets recommandes par le Departem	ient (sabbatique et perfectionnement) :
	Nombre de projets recommandes par le Departem	Ordre de priorité du projet :
IX.	SIGNATURE DE LA DIRECTRICE, DU DIRECTEUR DU DÉPARTEMENT	Ordre de priorité du projet :
IX.		Ordre de priorité du projet :

Décanat de la gestion académique Décembre 2024

SABBATIQUE

Estimation des dépenses donnant droit à un remboursement en vertu de la clause 15.09

Cette annexe doit être remplie par la professeure, le professeur. Tout montant susceptible d'être réclamé en cours de sabbatique selon les dispositions de la convention collective doit être indiqué. Toute erreur ou imprécision peut entraîner pour la professeure, le professeur des retards importants dans le remboursement

Prière de joindre les pièces explicatives dans la mesure du possible. Veuillez noter que selon la Politique interne des frais de voyage et de représentation de l'UQO, les billets d'avion et de train peuvent être acquis par internet.

I. FRAIS DE SCOLARITÉ ¹	(15.09 A)
------------------------------------	-----------

Coûts prévus (à remplir par le professeur)

L'Université rembourse à la professeure, au professeur, sur présentation de pièces justificatives originales et jusqu'à concurrence de cinq mille dollars (5 000\$), ses frais de scolarité dans une institution reconnue et acceptée avec le projet de la professeure, du professeur à la condition que ces études conduisent à un diplôme ou à une attestation d'études.

\$

CRÉDITS ALLOUÉS DE BASE ² (S'APPLIQUE À TOUTES LES PROFESSEURES, TOUS LES PROFESSEURS) (15.09B) II.

Sur présentation de pièces justificatives originales, l'Université rembourse à la professeure, au professeur, pour un sabbatique d'une période de douze (12) mois, des frais de voyage (frais de séjour et de déplacement et, le cas échéant, d'entreposage et de transport d'effets personnels) jusqu'à concurrence de trois mille dollars (3 000\$).

Les frais de voyage incluent les frais d'inscription à des congrès, des colloques et des conférences.

3000,00\$

CRÉDITS ALLOUÉS SUPPLÉMENTAIRES ³ ET CRÉDITS ALLOUÉS DE BASE² (POUR UN SÉJOUR À L'EXTÉRIEUR DE GATINEAU OU DE SAINT-JÉRÔME (15.09 C)

Séjour d'au moins six (6) mois consécutifs dans un lieu à l'extérieur de Gatineau ou de Saint-Jérôme tout en restant au Canada (15.09 c-1)

Pour un sabbatique d'une période de douze (12) mois, lorsque le séjour de la professeure, du professeur est d'au moins six (6) mois consécutifs dans un lieu à l'extérieur de Gatineau ou de Saint-Jérôme, tout en restant au Canada, l'Université rembourse à la professeure, au professeur, sur présentation de pièces justificatives originales, ses frais de déplacement, soit un aller-retour à ce lieu, et ce, au prix d'un billet en classe économique.

Identification du lieu à l'extérieur de Gatineau ou de Saint-Jérôme (veuillez remplir l'annexe III)		
Prévisions des frais de déplacement		
	professeure ou professeur : \$	
	conjointe ou conjoint : \$	
	enfants : \$	
Indiquer le nombre d'enfants ⁴ :		
et leur âge :		
	Crédits alloués supplémentaires ³ prévus :	
justificatives originales, des frais de voyag	rofesseure, au professeur, sur présentation de pièces ge supplémentaires (frais de séjour et de déplacement et, ort d'effets personnels) jusqu'à concurrence de trois mille du Canada (15.09 c-2).	

Crédits alloués de base 2 prévus

Les frais de scolarité et de déplacement ci-haut mentionnés ne doivent pas avoir été identifiés dans une bourse reçue par le professeur.

Les crédits alloués de base (frais de séjour et de déplacement et, le cas échéant, d'entreposage et de transport d'effets personnels) seront remboursés sur présentation de pièces justificatives originales.

Les crédits alloués supplémentaires sont remboursés au taux fixe ou au kilomètre selon les tarifs en vigueur au moment du déplacement. Cependant, les frais de déplacement de plus de quatre cents (400) kilomètres entre l'Université et le lieu principal du sabbatique sont remboursés jusqu'à concurrence de la valeur du billet d'avion classe économique.

III.	CRÉDITS ALLOUÉS SUPPLÉMENTAIRES 1 ET CRÉDITS ALLOUES DE BASE 2 POUR UN SÉJOUR À L'EXTÉRIEUR DE GATINEAU OU DE SAINT-JÉRÔME (15.09 C)		
	Séjour d'au moins quatre (4) mois consécutifs mais moins de six (6) mois dans un lieu à l'extérieur de Gatineau ou de Saint-Jérôme, tout en restant au Canada (15.09 c-3)		
	L'Université rembourse à la professeure, au pro originales, ses frais déplacement, soit un aller- économique.		
	Identification du lieu à l'extérieur de Gatineau ou de Saint-Jérôme (veuillez remplir l'annexe III)		
		Crédits alloués de base ² prévus :	\$
		Crédits alloués supplémentaires ¹ prévus	
	l'extérieur de Gatineau ou de Saint L'Université rembourse à la professeure, au pro déplacement, soit un aller-retour à ce lieu, et voyage (frais de séjour et de déplacement et ;		originales, ses frais si que des frais de l'effets personnels) prévaloir de cette
		Crédits alloués de base ² prévus :	
		Crédits alloués supplémentaires ¹ prévus	Ψ
IV.	TOTAL DES FRAIS PREVUS POUR LE SABBATIQUE		\$

Les crédits alloués supplémentaires (frais de déplacement) sont remboursés au taux fixe ou au kilomètre selon les tarifs en vigueur au moment du déplacement. Cependant, les frais de déplacement de plus de quatre cents (400) kilomètres entre l'Université et le lieu principal du sabbatique sont remboursés jusqu'à concurrence de la valeur du billet d'avion classe économique.

Les crédits alloués de base (frais de séjour et de déplacement et, le cas échéant, d'entreposage et de transport d'effets personnels) seront remboursés sur présentation de pièces justificatives originales.

SABBATIQUE Revenus d'autres sources

La présente annexe doit être remplie par toute professeure, tout professeur faisant une demande de sabbatique. La professeure, le professeur doit remplir, selon le cas, la section A ou la section B.

SECTION A

Veuillez attester qu'une demande de bourse, traitement ou subvention à un organisme extérieur à l'UQO a été faite **en joignant copie de toute demande ainsi que copie de la réponse obtenue ou en précisant ci-bas qu'une réponse est à venir.** Veuillez compléter les informations suivantes **pour chaque bourse, traitement ou subvention** demandée:

demandée :	de bourse, traitement ou subvention	
- importance de la bourse, traitement ou subvention demandée;		
- provenance de la bourse, traitement ou subvention demandée;		
- bourse, traitement ou subvention obtenue, refusée ou réponse à veni		
La professeure, le professeur qui n'a pas obtenu de réponse à sa demande de bourse, traitement ou subventi lors de la soumission de sa demande de sabbatique, doit transmettre copie de la réponse obtenue au Décanat la gestion académique le plus tôt possible.		
SECTION B		
Je déclare qu'à ma connaissance aucune bourse, traitement ou subvention n'existe ou n'est accessible dans le champ des activités de mon sabbatique.		
Signature de la professeure, du professeur	Date	

NOTA BENE

La professeure, le professeur ne peut accepter durant son sabbatique aucune rémunération autre que celle provenant d'un revenu d'appoint (bourse(s), traitement(s) ou subventions(s) extérieurs) obtenus selon le cas en vertu de la clause 15.17-d-2) et telle que décrite dans le formulaire de demande transmis à la vice-rectrice, au vice-recteur à l'enseignement et à la réussite.

Exceptionnellement, la professeure, le professeur pourra accepter durant son sabbatique des honoraires pour des activités occasionnelles telles que conférence, séminaire, etc.

SABBATIQUE

Identification par la professeure, le professeur d'un lieu de sabbatique à l'extérieur de Gatineau ou de Saint-Jérôme lorsque le séjour de la professeure, du professeur est d'au moins quatre (4) mois consécutifs.

> La professeure, le professeur complète cette annexe en autant qu'elle, qu'il se prévaut des dispositions définies en III-A) et III-B) de l'annexe I.

Lieu retenu par la professeure, le		
professeur comme lieu de		
sabbatique à l'extérieur de		
Gatineau ou de Saint-Jérôme:		
·		

Veuillez indiquer par écrit quels sont les motifs qui vous conduisent à retenir ce lieu comme lieu du sabbatique et ce, en connexité avec les objectifs prioritaires que vous vous êtes fixés et que vous voulez atteindre en cours de sabbatique, lesquels objectifs sont clairement identifiés dans votre demande.

SABBATIQUE

Utilisation que la professeure, le professeur entend faire, en cours de sabbatique, de son bureau et des technologies normalement à sa disposition (à titre indicatif)

La professeure, le professeur voudra bien indiquer à quelle fréquence il entend occuper son bureau en cours de sabbatique :		
Fréquence d'occupation du bureau	pas du tout	
	à l'occasion	
	régulièrement	
La professeure, le professeur voudra bien préciser les technologies (autres que le téléphone et l'ordinate normalement à sa disposition et qu'il désire utiliser également en cours de sabbatique :		